COPACEL
L'industrie papetière française



Pour une reconquête de notre souveraineté industrielle

Les propositions de l'industrie papetière pour les élections de 2027

2027

Edito

Depuis plusieurs années, les relations internationales sont à nouveau dominées par les rapports de force et les logiques de puissance. Les interdépendances économiques, longtemps perçues comme des facteurs de stabilité, peuvent désormais devenir des instruments de pression entre États. Dans ce contexte, la souveraineté industrielle, entendue comme la capacité d'un pays à disposer des moyens de production et des technologies qui lui permettent de préserver son autonomie de décision et d'action, s'impose comme une nécessité stratégique.

Cette exigence ne saurait être réservée aux secteurs traditionnellement qualifiés de stratégiques, comme la défense, l'énergie ou les semi-conducteurs. Elle concerne aussi des productions parfois jugées ordinaires, mais indispensables à la vie économique et sociale. Les papiers et cartons en sont une illustration. Sans eux, comment assurer dans de bonnes conditions l'emballage des denrées alimentaires, la circulation des marchandises, la communication ou encore l'hygiène de nos concitoyens ?

Or, depuis plusieurs décennies, la France voit s'éroder son tissu industriel, ce qui entraîne disparition d'emplois qualifiés, affaiblissement des territoires, perte de savoir-faire et recul de la création de richesses. Le coût économique et social de cette désindustrialisation est considérable. À ces dommages s'ajoute aujourd'hui une évidence trop longtemps négligée : renoncer à produire sur son territoire, c'est accepter des dépendances susceptibles de se transformer, en période de crise, en vulnérabilités majeures.

Les échéances politiques de 2027 doivent être l'occasion de rompre avec cette trajectoire et de faire de la réindustrialisation une priorité effective de l'action publique. L'industrie papetière française a les compétences, les savoir-faire et les atouts nécessaires pour se développer, à condition de bénéficier d'un environnement propice à l'investissement et à la production. L'ambition de ce manifeste est donc d'adjoindre aux recommandations transversales portées par France Industrie, que COPACEL soutient, des propositions concrètes répondant aux enjeux propres à notre secteur. Il est temps de redonner à la France les moyens de produire et, ainsi, de choisir son avenir.

Christian Ribeyrolle, Président de COPACEL

L'industrie papetière en France

L'industrie papetière désigne l'ensemble des entreprises produisant des pâtes de cellulose, des papiers et des cartons.

Cette industrie a comme première caractéristique d'être une industrie de process, ce qui correspond à une activité de transformation de la matière (bois, pâte à papier, « vieux papiers »), dans l'objectif de fabriquer un matériau constitué d'un entrelac de fibres de cellulose (les papiers et cartons).

Un second point majeur de cette industrie est de fonctionner à feu continu et d'être très intensive en capital (une machine à papier coûte entre 50 et 300 M€).

Ce besoin important en capital a conduit à un processus de consolidation des entreprises à l'échelle européenne (voire mondiale pour ce qui est de la pâte à papier). L'actionnariat est ainsi très internationalisé (80 % du capital des entreprises françaises est détenu par des non-résidents). De ce fait, à l'échelle d'un groupe, la question qui se pose, pour chaque investissement significatif, est de savoir s'il aura lieu dans tel ou tel pays.

CHIFFRES CLÉS

65
entreprises

73
usines

9 755
salariés

5,1 Md€
chiffre d'affaires

Ses atouts

- Un matériau renouvelable issu d'une matière première végétale, le bois, lui-même issu de forêts gérées durablement
- Un matériau recyclable et très largement recyclé
- Des produits biodégradables remplaçant dans de nombreux usages des articles produits à partir du pétrole
- Une implantation dans les territoires qui répond aux enjeux de relocalisation industrielle
- Une alternative répondant aux attentes sociétales en matière de consommation responsable

Ses produits : une grande diversité des usages au quotidien

Les papiers et cartons d'emballage
Ils protègent, transportent et présentent les produits, tout en contribuant à leur sécurité et à l'information du consommateur : caisse en carton, sac papier, boîte de médicaments, étui…

Les papiers à usages graphiques
Supports essentiels pour lire, apprendre, informer et communiquer : livre, magazine, cahier, papier d'impression…

Les papiers d'hygiène
Présents dans les gestes du quotidien, ils répondent aux besoins d'hygiène et de confort : mouchoir, essuie-mains, papier toilette…

Les papiers industriels et spéciaux
Conçus pour des usages techniques ou spécifiques, parfois à haute valeur ajoutée : billet de banque, papier filtre, papier cuisson, papier mousseline…

Faire de la réindustrialisation un objectif commun des politiques publiques

La réindustrialisation de la France est un enjeu majeur de souveraineté, d'emploi et de transition écologique. L'industrie papetière, qui transforme des matières renouvelables et recyclées en produits essentiels, doit y prendre toute sa part. Ses usines subissent pourtant des handicaps de compétitivité qui freinent leurs investissements. Faire de la réindustrialisation un objectif structurant des politiques publiques suppose d'agir dans trois directions.

Le premier objectif est de réduire la fiscalité de production. Malgré les baisses engagées depuis 2021, la France conserve la deuxième fiscalité de production la plus élevée d'Europe, derrière la Suède. Ces prélèvements, qui pèsent sur les entreprises indépendamment de leur rentabilité, pénalisent particulièrement une industrie aussi capitalistique que la papeterie. Le report à 2030 de la suppression de la CVAE, initialement prévue pour 2024, montre combien cette baisse peine à s'inscrire dans la durée. Une réduction plus large et pérenne est indispensable pour aligner les conditions de concurrence des papeteries françaises sur celles de leurs concurrentes européennes.

Le deuxième objectif est de mieux protéger le marché européen contre les pratiques commerciales déloyales. Les papetiers européens font face à une concurrence croissante de pays dont les coûts de production et les exigences réglementaires diffèrent sensiblement de ceux de l'Union européenne. Lorsque cette concurrence repose sur du dumping ou des subventions, les instruments européens de défense commerciale doivent permettre une réaction rapide. Les procédures antidumping et antisubventions doivent donc être simplifiées, accélérées et rendues plus accessibles aux entreprises.

Le troisième objectif est de simplifier l'État et d'intégrer la compétitivité industrielle dans son organisation. La multiplication des normes, la complexité des procédures et l'instabilité réglementaire freinent les investissement. Au-delà de la simplification administrative, les politiques publiques doivent gagner en cohérence : l'énergie, dont le coût est déterminant pour les papeteries, devrait relever du ministère de l'Économie et de l'Industrie, et la politique forestière du ministère de l'Agriculture, afin de mieux concilier gestion durable des forêts et approvisionnement des industries du bois.

Nos propositions

- **Engager une réduction ambitieuse et durable des impôts de production**, en achevant la suppression de la CVAE et en élargissant l'effort, afin d'aligner durablement la fiscalité des papeteries françaises sur celle de leurs concurrentes européennes.
- **Renforcer les instruments européens de défense commerciale**, en simplifiant, en accélérant et en rendant plus accessibles aux entreprises les procédures antidumping et antisubventions, afin de préserver les capacités de production papetière en Europe.
- **Simplifier l'État et renforcer la cohérence des politiques publiques**, notamment en confiant la politique énergétique au ministère chargé de l'Économie et de l'Industrie, et la politique forestière au ministère chargé de l'Agriculture.

Améliorer la compétitivité de l'accès aux fibres vierges

Le bois est une matière première essentielle pour l'industrie papetière. La cellulose contenue dans le bois est en effet transformée en pâte à papier, destinée à fabriquer des papiers, des cartons ou encore en produits chimiques divers ayant de nombreuses applications (vernis, explosifs…). La disponibilité du bois, son coût et ses conditions d'exploitation sont donc déterminants pour la compétitivité de ces sites et leur maintien sur le territoire. Trois priorités doivent guider l'action publique.

Mobiliser davantage la ressource forestière. Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) de 2016 visait une hausse de la récolte de 12 millions de m³ à l'horizon 2026. Dix ans plus tard, la récolte est restée globalement stable. Une nouvelle impulsion est indispensable, dans le cadre d'une gestion durable respectueuse de la biodiversité et des fonctions environnementales et sociales des forêts, mais qui reconnaisse pleinement leur fonction productive. Privilégier la mise sous protection des massifs fragiliserait les usines de pâte, favoriserait les importations et déplacerait la production à l'étranger, sans améliorer le bilan environnemental global.

Mieux mettre en œuvre la hiérarchie des usages du bois. Le bois contribue à la transition énergétique en se substituant aux combustibles fossiles. Mais la multiplication des aides à la biomasse énergie accentue la concurrence entre usages : lorsqu'elles orientent vers la combustion des ressources valorisables en produits manufacturés, elles créent des distorsions et renchérissent l'approvisionnement des industriels. La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté industrielle : ces dispositifs doivent être recalibrés en tenant compte de la valeur créée par chaque usage.

Simplifier le cadre européen. Si la politique forestière relève d'abord des États membres, les textes européens pèsent de plus en plus sur la gestion des forêts. Le Pacte vert a multiplié les réglementations applicables (RDUE, restauration de la nature…), dont l'empilement accroît la complexité, génère des incertitudes juridiques et relègue au second plan la fonction économique des forêts. L'Union européenne doit sortir de cette logique d'empilement et privilégier un cadre cohérent et lisible, protégeant à la fois les forêts et les activités industrielles qui en dépendent.

Nos propositions

- **Mobiliser davantage la ressource forestière française,** en faisant de l'augmentation durable de la récolte de bois un objectif prioritaire de la politique forestière nationale.
- **Réviser les dispositifs de soutien au bois énergie,** afin qu'ils ne pénalisent pas sa transformation industrielle.
- **Simplifier la réglementation européenne applicable aux forêts,** notamment via un « Omnibus environnement », permettant de renforcer la sécurité juridique des entreprises et préserver la fonction productive des forêts.

Sécuriser et pérenniser les filières de recyclage des produits à base de papier-carton

La grande majorité des produits papetiers sont facilement recyclables : l'industrie papetière utilise de longue date les « vieux papiers » lorsque c'est techniquement et économiquement justifié. En 2025, le taux de recyclage de l'ensemble des papiers et cartons a atteint 87,4 % en France. Les objectifs réglementaires sont atteints ou dépassés : le taux de recyclage des emballages ménagers en papier-carton s'établit à 78,4 %, et celui de l'ensemble des emballages, ménagers et professionnels, à 94,8 %, au-delà de l'objectif européen de 85 % pour 2030. Sans le papier-carton, la France ne pourrait pas atteindre ses objectifs européens de recyclage des emballages.

L'accès aux papiers et cartons à recycler est donc essentiel, pour l'industrie papetière comme pour le maintien des performances françaises de recyclage. Ce gisement doit être suffisant en volume, conforme aux exigences de qualité des procédés et accessible à des prix compatibles avec une économie circulaire pérenne. Or, depuis 2018, le cadre législatif français et européen a été remanié environ tous les 18 mois, sans pour autant améliorer la compétitivité des approvisionnements en « vieux papiers ».

Pour y remédier, **les pouvoirs publics doivent veiller au bon fonctionnement de la boucle de recyclage et favoriser un recyclage de proximité**, en réduisant la distance entre le point de collecte des vieux papiers et le site où ils sont recyclés. Cette approche se justifie pour l'environnement comme pour la souveraineté industrielle, en sécurisant l'approvisionnement des papeteries et leur ancrage territorial.

La qualité du gisement doit aussi répondre aux besoins des recycleurs. Le tri doit être suffisamment poussé pour limiter les mélanges de papiers et cartons de natures différentes. Les indésirables (plastiques, colles…) doivent être en quantité limitée et respecter des cahiers des charges que seuls les papetiers sont en mesure de définir. Il est dans ce contexte problématique que la qualité des matières issues du tri des déchets ménagers se soit dégradée de manière inquiétante depuis 2022, ce qui impose des mesures correctives.

Enfin, **l'élimination de ces contaminants, véritables « déchets de déchets », doit s'effectuer dans des conditions économiques qui ne pénalisent pas le recyclage.** Le papetier, qui n'en est pas responsable, est doublement pénalisé : il les achète au prix de la fibre à recycler, puis paie pour les éliminer.

Nos propositions

- **Organiser la collecte et le tri des produits papetiers usagés en fonction des besoins des papeteries les recyclant,** notamment en inscrivant dans le Code de l'environnement le respect effectif des standards de qualité.
- **Appliquer le principe de proximité prévu par la loi AGEC,** afin que les déchets soient recyclés au plus près de leur lieu de production.
- **Exclure de l'assiette de la TGAP les résidus des opérations de recyclage,** stade auquel les industriels du recyclage n'ont plus aucun véritable levier d'action pour en réduire la quantité.

Garantir une énergie compétitive et prévenir les risques de fuites de carbone

L'industrie papetière est intensive en énergie : elle consomme chaque année environ 6 TWh d'électricité et 20 TWh de chaleur, notamment pour sécher le papier et le carton. En 2026, plus de 65 % de cette chaleur provient de combustibles renouvelables (liqueur noire, déchets de bois, sous-produits papetiers, plaquettes forestières), le gaz naturel restant nécessaire sur certains sites. Pour cette industrie exposée à la concurrence internationale, une énergie décarbonée compétitive est indispensable pour poursuivre la « sortie du gaz » tout en maintenant production et investissements en France.

La France dispose d'un atout majeur, un parc électrique largement décarboné. Cet avantage doit permettre une fourniture d'électricité compétitive des sites et soutenir l'électrification des procédés. Or, depuis la fin de l'ARENH, en décembre 2025, cet avantage qu'avait les entreprises françaises a disparu. Il est donc nécessaire que **l'État mette en place des contrats à des prix proches des coûts de production, d'une durée adaptée aux investissements** et sans contreparties excessives.

Le coût complet de l'énergie dépend aussi de l'acheminement, de la fiscalité et des différentes contributions. **Les taux réduits d'accise sur l'électricité et le gaz et les abattements de TURPE doivent être pérennisés**, et ces derniers étendus aux sites raccordés au réseau de distribution présentant un profil stable ou apportant de la flexibilité. La tarification doit valoriser les services rendus au réseau.

Dans le prolongement du rapport du député Raphaël Schellenberger sur l'électrification de l'industrie, **RTE doit donner la priorité aux projets industriels**, créateurs de valeur et d'emplois dans les territoires, avec des délais et des coûts de raccordement compatibles avec leur calendrier et leur financement. **La décarbonation exige en outre des soutiens pérennes**, couvrant une part de l'investissement et, si nécessaire, les surcoûts de fonctionnement, dans un cadre simple et prévisible.

Enfin, **le coût du carbone dans le système d'échange de quotas (ETS) doit rester compatible avec la capacité des entreprises à produire et à investir.** Le maintien d'allocations gratuites suffisantes et de la compensation des coûts indirects est indispensable pour prévenir les fuites de carbone et préserver les capacités d'investissement des sites.

Nos propositions

- **Garantir un accès durable à une électricité décarbonée compétitive,** via des contrats pluriannuels proposant des prix proches des coûts de production.
- **Prioriser le raccordement des projets industriels,** notamment ceux contribuant à la décarbonation, avec des délais et des coûts compatibles avec leur bonne réalisation.
- **Maîtriser le coût complet de l'énergie,** en pérennisant les accises réduites et les abattements du tarif de transport (TURPE), étendus aux sites présentant un profil de consommation stable ou flexible.
- **Pérenniser les soutiens à la décarbonation des procédés,** dans un cadre simple et prévisible, couvrant l'investissement et les surcoûts éventuels.
- **Préserver l'investissement** en maintenant des allocations gratuites **de quotas de CO_2** suffisantes et une compensation des coûts indirects dotée d'un financement prévisible.

Simplifier et stabiliser la réglementation environnementale

L'industrie papetière est engagée depuis plusieurs décennies dans l'amélioration continue de ses performances environnementales. En trente ans, elle a réduit ses prélèvements d'eau de 60 % et ses rejets des principaux polluants aqueux de plus de 75 %. L'abandon du charbon au profit de la biomasse et du gaz naturel, et un meilleur traitement des fumées, ont réduit ses émissions de SO_2 de 94 % et de NOx de 46 %. Poursuivre ces progrès suppose un cadre réglementaire simple et stable.

Malgré les démarches de simplification engagées, la réglementation reste complexe : obligations réglementaires et déclaratives multiples, évolutions fréquentes et, parfois, surtransposition du droit européen alourdissent les contraintes des sites. Or **la stabilité du cadre législatif est une condition essentielle à l'investissement.** Les décisions industrielles engagent plusieurs décennies ; elles exigent une visibilité suffisante sur les exigences futures, et des changements trop fréquents conduisent à différer des projets ou à remettre en cause des choix technologiques récents.

Les objectifs doivent également rester techniquement atteignables et économiquement soutenables. Stations d'épuration, chaudières ou électrofiltres ont des durées de vie de plusieurs dizaines d'années : les exigences nouvelles doivent fixer des objectifs réalistes et tenir compte de leurs cycles d'investissement et de renouvellement.

Face au changement climatique et aux sécheresses, la préservation de l'eau doit se poursuivre. Mais **la sobriété hydrique ne peut se traduire par des objectifs uniformes de réduction des prélèvements,** sans égard aux procédés, aux efforts déjà accomplis et à la ressource locale. Les besoins incompressibles en eau doivent être reconnus, tout en encourageant son recyclage dans le process. L'effort demandé doit s'apprécier au regard de la performance hydrique du site, et non du seul volume prélevé, dans un cadre national suffisamment harmonisé pour éviter des écarts injustifiés entre sites comparables.

Enfin, **la fiscalité environnementale (TGAP, redevances sur l'eau…) doit rester incitative, proportionnée aux impacts réels et tenir compte des progrès réalisés**, sans devenir une fiscalité de rendement ni pénaliser les sites français face à leurs concurrents.

Nos propositions

- **Garantir un cadre législatif et réglementaire simple et stable,** en poursuivant la simplification, et en évitant les surtranspositions.
- **Fixer des objectifs environnementaux atteignables,** fondés sur les meilleures techniques disponibles et calés sur les cycles de renouvellement des équipements industriels.
- **Reconnaître l'eau comme indispensable à certaines industries,** en valorisant les efforts de sobriété et la performance hydrique, dans un cadre national harmonisé face aux sécheresses.
- **Faire de la fiscalité environnementale un outil réellement incitatif,** proportionné aux impacts et aux progrès réalisés, sans distorsion de concurrence pour les sites implantés en France.

Assurer un traitement équitable et favorable aux produits biosourcés

Qu'il s'agisse d'emballages, de produits d'hygiène, de papiers graphiques ou de spécialités (mousseline, décor, filtre, fiduciaire…), les produits fibreux sont tous constitués de fibres végétales, issues d'une ressource renouvelable, le bois, provenant lui-même de forêts gérées durablement.

En fin de vie, ces produits deviennent pour la plupart des déchets recyclables, recyclés à un niveau remarquablement élevé. L'industrie papetière française utilise en outre près de 65 % d'énergie renouvelable pour produire la chaleur nécessaire à son procédé. Par la conception de ses produits, ses matières premières renouvelables ou recyclables et l'énergie qu'elle utilise, elle met en pratique les principes d'une économie circulaire performante et exemplaire.

À l'intersection de la bioéconomie et de l'économie circulaire, et donc portés par ces deux tendances de fond, ces produits se heurtent pourtant à plusieurs freins qui remettent parfois en cause leur usage et fragilisent une filière implantée sur tout le territoire.

En premier lieu, **le principe de Responsabilité élargie du producteur (REP)**, qui fait financer par les metteurs sur le marché une partie de la fin de vie des produits, a évolué depuis 2022 de manière inflationniste. Les REP ont multiplié des exigences parfois antinomiques et **favorisé des filières, comme le réemploi, de manière inéquitable et écologiquement infondée.**

En deuxième lieu, certaines mesures en faveur du recyclage, pertinentes pour d'autres matériaux, sont inadaptées aux produits fibreux. Des achats publics fondés sur 100 % de fibres recyclées ignorent la complémentarité avec la fibre vierge issue du bois. **L'obligation légale d'incorporer de la matière recyclée, utile pour des filières non matures, n'a pas de sens pour les papiers et cartons.**

Enfin, **l'essor du numérique pousse certaines entreprises à le rendre quasi obligatoire** (prospectus, propagande électorale, factures, tickets de caisse…), en méconnaissant les risques de fracture sociale, de perte de souveraineté et de transferts de pollution liés à ce qui est improprement appelé « dématérialisation ».

Nos propositions

- **Prescrire l'usage de fibres responsables** dans les politiques, c'est-à-dire produites à partir de bois issu de forêts gérées durablement ou issues du recyclage, ceci afin de tenir compte de leurs vertus écologiques respectives et de leur complémentarité.
- **Fonder la politique de réemploi sur la science et les réalités industrielles,** sans la faire financer par les filières concurrentes.
- **Maîtriser le poids des éco-contributions** sur les prix des papiers et cartons, en tenant compte de la situation particulière du papier graphique.
- **Garantir que les consommateurs aient un libre choix entre papier et numérique,** en internalisant le coût environnemental de la communication numérique via une filière REP.

Valoriser l'industrie papetière et soutenir le renouvellement de ses compétences

L'industrie papetière emploie directement 10 000 salariés en France, au sein d'une filière Papier Carton qui compte plus de 62 000 salariés (dont 95 % en CDI) et 70 métiers. Souvent parmi les principaux employeurs de leur bassin d'emploi, les entreprises papetières offrent des débouchés aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, notamment par l'alternance et les stages. Les besoins de recrutement sont importants, car 40 % des effectifs partiront en retraite d'ici 2030. Attirer, former et fidéliser de nouveaux talents est donc un enjeu vital pour la pérennité des sites, ce qui se traduit par trois axes de politiques publiques.

La promotion des métiers avec l'ensemble des acteurs institutionnels est un premier axe majeur pour mieux faire connaître, dans chaque territoire, l'industrie papetière et ses savoir-faire. Compte tenu de cette dimension territoriale, les Régions doivent conserver la compétence d'orientation des jeunes. Pour mieux faire connaître l'industrie aux enseignants et aux élèves, la branche devrait pouvoir utiliser une part du solde de la taxe d'apprentissage des entreprises papetières pour des actions nationales de promotion, pilotées par AFIFOR-IPC CAMPUS, association paritaire dédiée aux métiers et formations de l'Industrie Papier Carton.

L'apprentissage est le deuxième axe prioritaire. Voie d'excellence, il forme aux métiers papetiers du Bac professionnel au diplôme d'ingénieur, grâce à des CFA spécialisés, de taille réduite, très performants et organisés en réseau pour coordonner l'offre de formation de la filière. Les papeteries comptent près de 3 % d'apprentis et doivent maintenir, voire accroître, ce recrutement pour renouveler les effectifs dans un contexte de nombreux départs en retraite, notamment d'opérateurs de conduite, de techniciens de maintenance et d'ingénieurs.

La formation continue, troisième axe fondamental, est essentielle à la pérennisation et à l'évolution des savoir-faire papetiers. Les branches, qui connaissent les évolutions stratégiques de leurs industries et leurs métiers prioritaires, doivent disposer de l'autonomie nécessaire pour affecter les dépenses d'apprentissage et de formation. Pour les mêmes raisons, la politique de certification doit rester une compétence des branches professionnelles, qui seules ont la connaissance fine de leurs métiers.

Nos propositions

- **Revaloriser les filières professionnelles et l'attractivité des métiers industriels,** en maintenant la compétence des Régions en matière d'orientation et en permettant à la branche d'affecter une part du solde de la taxe d'apprentissage des entreprises papetières à des actions nationales de promotion auprès des enseignants et des élèves.
- **Pérenniser les savoir-faire industriels très spécialisés et leur transmission,** notamment par l'apprentissage, en redonnant aux partenaires sociaux des branches davantage d'autonomie et de moyens pour conduire leurs politiques de formation, affecter les dépenses d'apprentissage et de formation selon leurs métiers prioritaires et conserver la compétence de certification.



Contact

23, rue d'Aumale – 75009 Paris, France

01 53 89 24 00

contact@copacel.fr

www.copacel.fr

COPACEL – L'industrie papetière française

Les propositions de l'industrie papetière pour les élections de 2027

COPACEL
L'industrie papetière française